

MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

POUR UNE JUSTICE DES ENFANTS

Adoptée par l'Assemblée générale du 16 et 17 novembre 2018

* *

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale le 16 novembre 2018,

CONNAISSANCE PRISE du rapport relatif aux travaux du groupe de travail droits des mineurs sur le « Projet de réforme de la justice des enfants » ;

RAPPELLE les engagements internationaux de la France en matière de droits de l'enfant et notamment la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, signée par la France le 26 janvier 1990 ;

RAPPELLE l'importance de cette date du 20 novembre qui célèbre chaque année la journée internationale des droits des enfants ;

CONSIDERANT les travaux engagés par le gouvernement qui a mis à l'étude une réforme du droit des enfants, tant dans sa partie pénale sur l'enfance délinquante que dans sa partie civile sur l'enfance en danger ;

SOULIGNE son attachement permanent aux principes fondateurs de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante et principalement :

- A la primauté de l'éducatif dans la réponse pénale à la délinquance des enfants,
- Aux juridictions spécialisées que sont le juge des enfants, le tribunal pour enfants et la cour d'assises des mineurs,
- Au principe de l'atténuation de la peine dite « excuse de minorité » lorsqu'une peine est envisagée,
- Au terme d'enfance délinquante plutôt que celui de droit pénal des mineurs,

MANIFESTE son hostilité à l'enfermement des enfants, y compris des mineurs non accompagnés ;

SOULIGNE également son attachement à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger telle que définie par l'ordonnance du 23 décembre 1958 qui confie au juge des enfants cette protection ;

DEMANDE, dans le cadre de la réforme à venir, que le Groupe de travail « droits des mineurs » du CNB soit étroitement associé aux travaux pour s'assurer du respect de ces principes.

* *

Fait à Paris, le 17 novembre 2018